

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2026

Décision du 31 mars 2026

03.2026-19	<u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</u> <u>OBJET : Vente de sacs jaunes à la Communauté de Communes Sèvre et Loire</u>
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°16.12.2025-10 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant le prix de vente des sacs jaunes à la communauté de communes Sèvre et Loire, fixé à 0,02 € HT par sac jaune,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes Sèvre et Loire de s'approvisionner en sacs jaunes pour le service de collecte sélective,

Considérant que la collectivité de Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose d'un stock de sacs jaunes disponible pour la vente et dont elle n'a pas l'utilité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure la vente de 480 000 sacs jaunes à la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour un montant total de 9 600 € HT.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »